### **SOMMAIRE**

- **CONSEIL DE VILLE** .2.
- .3. EN BREF...
- .4.5.6. URBANISME ET **ENVIRONNEMENT**
- TRAVAUX PUBLICS .7.
- SERVICE DE SÉCURITÉ .8. INCENDIE / SO

SECTION CENTRALE

#### PROGRAMME - AGENDA

[SPORTS - LOISIRS - CULTURE - PLEIN AIR]



RIVIÈRE-ROUGE RECONNAÎT SES FAMILLES ET SES AÎNÉS Voir page 3

RÉDUIRE SES DÉCHETS... C'est important que chacun fasse sa part Voir page 6





Ville de Rivière-Rouge

# Chers Riverougeoises et Riverougeois,

#### MESURES D'URGENCE

e calendrier maya prévoyait la fin du monde le 21 décembre, calendrier de Rivière-Rouge lui confirmait la tempête du siècle, où une



nature déchaînée a eu raison sur toute la région nous forçant à déclarer les mesures d'urgence! Fort de cette expérience, nous avons multiplié les rencontres auprès des instances concernées: Hydro Québec, Bell, ministère de la Sécurité publique, Sûreté du Québec et sommes en train d'améliorer notre plan d'urgence pour le rendre encore plus performant et efficace. Surveillez notre prochain bulletin municipal où une foule de renseignements, des numéros de référence seront à portée de main sous forme d'encart à conserver. Ce qu'il est important de se rappeler, c'est qu'il vous faut appeler Hydro Québec dès qu'une panne survient, ne pas attendre ou penser que le voisin le fera, faitesle en composant le 1 800 790-2424. D'ici là, dans notre plan d'urgence, une équipe sera mise sur pied pour, qu'après 48 heures, des visites systématiques seront faites aux personnes qui en feront la demande. Vous aimeriez être sur cette liste ou inscrire une personne susceptible d'avoir besoin d'aide, nous vous invitons à communiquer avec Mme Diane Bélanger au **819 275-2929** poste 229.

#### RESTRUCTURATION INTERNE

C'est le 31 décembre dernier que M. Jean-Marc Charbonneau, chauffeur journalier pour la Ville depuis plus de 15 ans quittait ses fonctions pour une retraite bien méritée. Tout comme M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme et d'environnement qui fera ses adieux le 7 juin prochain après 25 années de

service. En mon nom et au nom du conseil municipal, nous les remercions pour leurs bons et loyaux services. Par le fait même, le conseil municipal est heureux d'annoncer la nomination de Mme Carine Lachapelle qui occupait jusqu'à aujourd'hui la fonction de directrice adjointe au poste de directrice du Service d'urbanisme et d'environnement. Encore un bel exemple des possibilités d'avancement offertes à la Ville de Rivière-Rouge.

20° ÉDITION

ÉTÉ 2013

Avec tristesse, le 25 octobre dernier nous apprenions le décès de M. Guy Paiement qui a œuvré pendant plus de 5 ans pour l'embellissement de notre ville et le bien-être de nos citoyens! Guy, tu nous laisses tant de beaux souvenirs!

Toujours prêts à vous servir, les employés de la Ville de Rivière-Rouge sont là pour vous! Merci pour votre dévouement, bienveillance et préoccupation à offrir aux citovens de Rivière-Rouge un service de qualité.

### POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Issu d'une volonté de mettre en place une politique familiale et démarche « Municipalité amie des aînés » MADA de la Ville de Rivière-Rouge, le conseil municipal est fier de cet accomplissement. Il va sans dire qu'un comité de suivi sera mis sur pied pour assurer les actions de cette politique. Merci à tous les membres qui ont œuvré au sein du comité sur la politique familiale. Merci spécial à mesdames Diane Gargantini qui a accepté d'emblée de présider ce comité et Johanne Robitaille à titre d'agente de projet, également pour son implication, M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture.

... suite à la page 2

CONCOURS PHOTO 2014 (3<sup>e</sup> édition)

Voir section centrale PROGRAMME/AGENDA • Page 1



# Conseil municipal

...suite de la page

#### **BORNE ÉLECTRIQUE**

Hydro-Québec nous confirmait en décembre dernier notre participation au circuit électrique. Toujours dans l'optique de notre Plan vert, nous sommes la première municipalité dans les Hautes-Laurentides à en faire partie. En collaboration avec la Caisse Desjardins de la Rouge, une borne électrique sera installée dans le stationnement de la Caisse au cours du mois de mai. Vous êtes invité à consulter les journaux locaux quant à la date de la mise en service de cette borne.

#### CRÉATION DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA

Au moment de mettre sous presse ce bulletin, nous apprenions que les différents ministres apposaient leur signature pour qu'enfin se concrétise le projet de la création de notre Parc régional du réservoir Kiamika. La Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) travaille depuis 10 ans, en collaboration avec les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Lac-Saguay et la MRC d'Antoine-Labelle, à développer un pôle récréotouristique d'envergure internationale, axé sur une expérience authentique de grande nature où s'entremêlera une diversité de loisirs, de culture, d'activités de découverte, d'éducation et de conservation!

#### ACTIVITÉS ESTIVALES

Considérant que la fête Champêtre ne sera pas rééditée cette année c'est sous une nouvelle formule que différentes activités en découlant seront jumelées à divers autres événements qui se dérouleront durant l'été. En plus de la programmation complète dans ce bulletin, surveillez les journaux locaux et rendez-vous sur notre site Internet au www.riviere-rouge.ca pour tout connaître sur les activités estivales de Rivière-Rouge. On vous attend en grand nombre!

#### MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Le Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge connaîtra sa deuxième édition le 13 octobre prochain. Pour ce grand événement, on retrouve le président d'honneur, le député M. Sylvain Pagé et le président de l'événement, M. Jean-Pierre Urbain. Le comité organisateur travaille très fort à faire de cette seconde édition un franc succès et vise un record de participation. Vous pouvez maintenant vous inscrire en composant le 819 275-2577 ou visitez leur site Internet au www.marathondelarouge.ca pour plus d'informations. En famille ou entre amis les paris sont ouverts, qui gagnera la course entre Papi et son petit fils, la grande sœur ou maman, l'employé ou le patron, pourquoi pas un défi intergénération! Allez à vos marques, prêts, entraînez vous!

#### QUESTION D'ENVIRONNEMENT

Qui dit printemps dit balades à l'extérieur et promenades pour les amateurs de plein air. Nous constatons déjà un achalandage accru. Nous vous rappelons qu'il est important de ramasser les excréments de vos animaux domestiques, un geste qui permettra à chacun d'entre nous, du petit bout'choux jusqu'au grand-parent de profiter pleinement d'un environnement sain.

### EN CONCLUSION

Au nom du conseil municipal et de tous les employés, nous vous souhaitons une saison estivale des plus énergisantes! Profitez à plein de cette saison qui s'annonce prometteuse en chaleur, profitez des nombreuses activités que la Ville de Rivière-Rouge vous offre sans toutefois négliger la sécurité dans vos déplacements. Notre belle région vous accueille à bras ouverts. Venez profiter de nos lacs, rivières et montagnes, parcourez notre piste cyclable et faites une halte dans un de nos nombreux parcs. Découvrez notre réservoir Kiamika, un environnement à vous couper le souffle!

Bon été!

Déborah Bélanger, mairesse



MAIRESSE DÉBORAH BÉLANGER

CONSEILLER SIÈGE # 1
YVES SIGOUIN



CONSEILLER SIÈGE # 2 NORMAND GRAVEL

CONSEILLER SIÈGE # 3
DENIS LACASSE

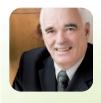


CONSI

CONSEILLER SIÈGE # 4
DIANE GARGANTINI

CONSEILLER SIÈGE # 5
NORMAND GIROUARD





CONSEILLER SIÈGE # 6
ANDRÉ TREMBLAY

# **CALENDRIER DES SÉANCES 2013**

DATES DES PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

#### **CONSEIL DE LA VILLE**

DÉCEMBRE

 JUIN
 lundi le 3 juin 2013 à 19 h 30

 JUILLET
 mardi le 2 juillet 2013 à 19 h 30

 AOÛT
 lundi le 5 août 2013 à 19 h 30

 SEPTEMBRE
 mardi le 3 septembre 2013 à 19 h 30

 OCTOBRE
 mardi le 1er octobre 2013 à 19 h 30

 NOVEMBRE
 lundi le 18 novembre 2013\*

\*Séances tenues immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

lundi le 2 décembre 2013\*

#### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

NOVEMBRE lundi le **18 novembre** 2013 à 19 h 30 DÉCEMBRE lundi le **2 décembre** 2013 à 19 h 30

Veuillez prendre note que lorsqu'il y a une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

# en bief.

# Politique familiale et démarche MADA

# RIVIÈRE-ROUGE RECONNAÎT SES FAMILLES ET SES AÎNÉS

Lors de la séance du 2 avril dernier, le conseil municipal a accepté « la Politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés » (MADA).

La Politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés de la Ville de Rivière-Rouge sont le fruit d'une profonde réflexion qui a été menée par plusieurs personnes impliquées dans notre communauté. Cette réflexion a permis de baliser le contenu, d'élaborer et de planifier la future mise en œuvre de la politique et de la démarche.

Cette démarche nous a permis de prendre le pouls de la population de Rivière-Rouge, de connaître ses besoins en matière de sécurité, d'activités sociales ou culturelles et d'économie.

En adoptant cette Politique, la Ville de Rivière-Rouge s'est donné une mission bien précise : celle de « proposer à ses citoyens un ensemble d'actions permettant d'assurer le mieux-être deses familles et de ses aînés et d'offrir des services adaptés à leur réalité, en concertation avec les différents organismes du milieu ».

#### **UNE POPULATION VIEILLISSANTE**

Tout comme celle de nombreuses autres villes du Québec, la population de Rivière-Rouge se fait vieillissante. En effet, c'est chez

les personnes âgées de 50 ans et plus que l'on observe l'augmentation du nombre de personnes la plus significative. En 2011, ce groupe d'âge représentait 55 %, soit plus de la moitié de la population totale de Rivière-Rouge, tout comme la population âgée de 40 à 69 ans (54 %).

De ce constat, émerge la nécessité d'offrir des services adéquats à cette tranche d'âge et de mettre en œuvre des moyens pour attirer de jeunes familles.

Une chose est claire, nous avons besoin de nourrir une vision et d'agir. Tous ensemble, nous pouvons diriger nos efforts dans la réalisation de notre plan d'action qui aura pour répercussion d'assurer le mieux-être de nos familles et de nos aînés pour des années à venir.

En terminant, les membres du conseil municipal désirent remercier l'ensemble des gens qui ont contribué à cette politique. Les personnes qui désirent prendre connaissance de la politique et du plan d'action peuvent s'adresser au Service des loisirs et de la culture de la Ville ou voir le résumé sur le site Internet de la Ville.



# PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

#### Première échéance de taxes

Le premier versement de vos taxes municipales était échu **le 1**er **mars 2013**. Afin d'éviter des intérêts et pénalités, si ce n'est déjà fait, acquittez-le le plus tôt possible.

Si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard au **819 275-2929** poste 237.

Voici également une solution qui pourrait vous intéresser. C'est un service indépendant de la Ville et très sécuritaire.

Vous pouvez adhérer au **Tax-0-Matic** qui vous permet de payer vos taxes municipales ou scolaires par versements (12, 26 ou 52 par année) ou par paiements pré-autorisés aux dates de versement.

Pour quelques sous par prélèvement, Perceptech s'occupera de vos taxes. Des formulaires d'autorisation sont disponibles aux bureaux de la Ville.



Les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge sont permises uniquement aux dates suivantes:

17, 18, 19 et 20 mai • 26, 27, 28 et 29 juillet 30 et 31 août • 1er et 2 septembre 2013.

Sans nécessité de permis et certificat.



Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.

### SITUÉ AU 259, RUE L'ANNONCIATION SUD

HEURES D'OUVERTURE 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Ouvert les samedis suivants sur rendez-vous

25 mai • 15 juin • 6 et 15 juillet 10, 17, 24 et 31 août

Téléphone : **819 275.3202** 

Courriel: urbanisme@riviere-rouge.ca

# Modifications règlementaires

**▶** 2013 ◀

Nous venons de procéder à une modification réglementaire. Certains éléments changent.

Renseignez-vous auprès

Renseignez-vous auprès de votre Service ou via notre site Internet.

# PESTICIDES

N'oubliez pas qu'un règlement interdisant l'épandage de pesticides est en vigueur sur le territoire de la Ville.

# urbanisme

Enseignes et PIIA

Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, ou modifier et installer une nouvelle enseigne?

Dans certaines parties du territoire, un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est applicable.

Tout PIIA est une évaluation avant la demande de permis ou de certificat. **Les** 

recommandations du CCUE et la décision du

conseil sont nécessaires avant l'émission du permis ou du certificat.

# COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CCUE)

Le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement se rencontre, généralement, tous les premiers mercredis de chaque mois. Pour toute demande de dérogation mineure ou de PIIA, veuillez déposer l'ensemble des documents requis deux (2) semaines avant la rencontre afin que nous puissions en faire l'analyse et préparer les documents nécessaires pour les membres présents.

# environnement

# PLAN VERT



Les citoyens peuvent tester leur « éco-responsabilité » en répondant au test **« Suis-je un éco-citoyen ? »** 

Les commerçants peuvent s'engager, par écrit, à réduire leur consommation d'électricité et d'eau en modifiant leur comportement et leur matériel.

#### VOIR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Le Plan Vert doit continuellement être amélioré : les actions réalisées doivent être remplacées par des actions à réaliser, actions permettant d'aller plus loin. Écrivez-nous à planvert@riviere-rouge.ca pour tout commentaire et suggestions.



[ Règles de brûlage ] voir sécurité publique et incendies » PAGE 8 «

# PAXICADUSTIS

# AIDE-FINANCIÈRE PROJETS ENVIRONNEMENT 2013

## 3 Subvention pour récupérateur d'eau de pluie

Remboursement de 40,00 \$ pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie en relation avec votre propriété de la Ville. L'achat doit se faire dans un commerce de Rivière-Rouge. Le remboursement se fera dans la dernière semaine de juin ou la dernière semaine de novembre, sur présentation de la facture.

## Subvention pour toilette à faible débit

Remboursement de 40,00 \$ pour l'achat et l'installation d'une toilette à faible débit (4 litres ou 4 et 6 litres) en relation avec votre propriété de la Ville. L'achat doit se faire dans un commerce de Rivière-Rouge. Le remboursement se fera dans la dernière semaine de juin ou la dernière semaine de novembre, sur présentation de la facture.

## **6** Installation septique

Une aide financière de 500,00 \$ est offerte à tout propriétaire qui procédera au remplacement de son ancien système sanitaire par une installation septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des résidences isolées en vigueur et le tout en conformité au règlement numéro 176 de la Ville.

## Remplacement ou réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale

Remboursement potentiel de 500,00 \$ pour le remplacement ou la réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale réalisée à partir de matières naturelles comme le bois, ou de matières recyclées, réutilisées et/ou économisant l'énergie. Le tout devra être conforme au règlement s'y rattachant ainsi qu'aux règlements d'urbanisme.



# PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

De l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique



Programme de retrait et de remplacement de **vieux appareils de chauffage au bois**. La Ville encourage ses citoyens à participer au programme et ainsi profiter d'une remise financière pour un maximum de 5 appareils.

www.changezdair.org ou 1 855 702-7573 ou info@changezdair.org



# **ABATTAGE D'ARBRES** (CENTRE-VILLE, NOYAU VILLAGEOIS ET SUR TOUT LE TERRITOIRE)

Que vous soyez au centre-ville, dans le noyau villageois, sur le bord de l'eau ou en forêt, nous vous informons que tout abattage d'arbres nécessite une demande de certificat.

Des normes sont applicables et dans certains cas, les demandes sont refusées.

# TRAVAUX NÉCESSITANT UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

- Construction d'un bâtiment principal
- Agrandissement
- Construction d'un bâtiment accessoire
- Installation septique
- Installation d'un captage d'eau
- Rénovation, réparation d'une construction
- Déplacement d'une construction
- Démolition
- Remblai, déblai
- Installation, modification, réparation ou déplacement d'une enseigne

- Installation d'un kiosque de fruits et légumes ou d'un chapiteau
- Marina
- Piscine et spa
- Mur de soutènement
- Abattage d'arbres
- Tous travaux et ouvrages sur la rive ou sur le littoral
- Changement d'usage
- Carrière, sablière, gravière
- Cheni
- Vente de produits extérieurs

Tous nos règlements et formulaires sont disponibles sur notre site Internet www.riviere-rouge.ca / Services municipaux / Urbanisme et environnement

#### À noter qu'aucun certificat d'autorisation n'est requis lors de la réalisation de menus travaux d'entretien tels que :

- le remplacement ou la réparation du revêtement des murs intérieurs ou de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques, de nature équivalente ou supérieure, qu'il n'y ait pas de modification de la structure et des matériaux d'isolation sauf si un plan d'implantation et d'intégration architecturale est applicable aux travaux projetés;
- Ie remplacement d'une vitre, d'une baie vitrée ou d'une fenêtre si elle demeure de la même dimension que celle existante;
- X la réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'un balcon, d'une galerie, d'un patio ou autres constructions de même type, pourvu qu'ils ne soient pas agrandis ou modifiés (main courante, marches, planchers, etc.);
- X la réparation ou la construction d'étagères et d'armoires sauf dans le cas d'une rénovation complète de la cuisine;



# Hragnisme et en Xirannement

RIVES ET LITTORAL DES LACS, COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES

### La rive

La rive qui entoure nos lacs et cours d'eau (rivière, ruisseau, ruisseau intermittent, etc.) (de 10 ou 15 mètres selon le cas) abrite une grande biodiversité et sert de filtre naturel afin de réduire les sédiments et les apports de nutriments (phosphore, pesticides, etc.) vers le plan d'eau. Elle est essentielle à la protection et à la sauvegarde de nos plans d'eau.

#### **NOUS VOUS RAPPELONS:**

- qu'il est interdit de tondre le gazon sur les cinq (5) premiers mètres (de profondeur) aux abords des lacs et cours d'eau, et ce, à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et que les propriétés riveraines doivent procéder à la revégétalisation (d'un minimum) des cinq (5) premiers mètres de la ligne des hautes eaux;
- une seule fenêtre verte d'un maximum de 5 mètres de largeur est permise donnant accès au plan d'eau;
  - aucun remblai ou déblai n'est autorisé;
- aucun rond de feu ne doit se localiser dans la rive.

# Fleur d'eau visible (algues bleu-vert)?

Si vous constatez la présence d'une fleur d'eau (cyanobactéries), communiquez au **819 275.3202** 

# INSTALLATIONS SEPTIQUES

N'oubliez pas de faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique, tel qu'exigé par le Règlement numéro 117 relatif au Contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et ce, au Service d'urbanisme de la Ville situé au 259, rue L'Annonciation Sud et au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine à Rivière-Rouge. Nous vous rappelons que la fréquence prévue par la Loi est d'une fois aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et d'une fois aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires. Des avis seront envoyés à cet effet.



Le Service d'urbanisme et d'environnement travaille actuellement à des vérifications des dossiers d'installations septiques des propriétés de son territoire.

Nous travaillons à l'élaboration d'un règlement afin d'améliorer la protection de nos lacs et cours d'eau. Ce règlement devrait être finalisé pour 2014.

# ZONES TAMPONS

# (ROUTE PRINCIPALE ET ROUTES COLLECTRICES)

Des normes sont applicables afin de préserver une zone tampon (boisé) le long de la route 117 et des diverses routes collectrices (chemin de La Macaza, route de L'Ascension, chemin du Lac-McCaskill, etc.).

Renseignez-vous auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement.



# RÉDUIRE SES JECLES!

# IL EST IMPORTANT QUE CHACUN FASSE SA PART!

**Comment?** Recyclez: papier, carton, plastique, verre et métal dans les bacs verts en vue de la collecte à domicile.

Réutilisez les matières.

Compostez vos restants de table et résidus verts.

**Rapportez** vos matériaux de construction au dépôt de matériaux secs de Rivière-Rouge à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) (matelas, sommiers, appareils électroniques et informatiques).

Rapportez vos résidus de déchets dangereux (restes de peinture, huiles, etc.) au garage municipal (1500, chemin du Rapide ou 871, rue Brisebois). Vous renseignez au 819 275.2929 poste 821 ou 819 275.2474 pour connaître les heures d'ouverture.

Déposez vos piles domestiques (jetables ou rechargeables de moins de 10 X 20 cm), vos vieux cellulaires et cartouches d'encre dans l'un des bureaux municipaux de la Ville.

UN GESTE POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS!



## **DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Michel Robidoux

Téléphone **819.275.2929** (poste 222) michel.robidoux@riviere-rouge.ca

URGENCE, SECTEUR L'ANNONCIATION 819.278.5200

URGENCE, SECTEUR MARCHAND 819.278.5211

URGENCE, SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE 819.278.5435

voirie@riviere-rouge.ca

CONSTRUCTION **DE CHEMINS ET RUES, INCLUANT LES ENTRÉES CHARRETIÈRES** 

(Règlement numéro 105)

Avant de procéder à l'exécution de travaux de construction ou de réparation d'une entrée charretière, le Service des travaux publics vous rappelle que vous devez faire une demande écrite auprès de la Ville et obtenir un certificat d'autorisation dûment signé par le directeur de ce service.

RAPPEL: Depuis 2012, le plan d'implantation de vos bâtiments pour l'obtention d'un permis de construction devra contenir la localisation de votre entrée charretière.

# Collecte de matières résiduelles (ordures et recyclage)

PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE (DU 24 JUIN AU 4 SEPTEMBRE 2013), LA COLLECTE DES ORDURES SE FERA CHAQUE SEMAINE TANDIS QUE LA COLLECTE DU RECYCLAGE DEMEURERA AUX DEUX SEMAINES.

LUNDI: Secteur Marchand MARDI: Secteur Sainte-Véronique MERCREDI: Secteur L'Annonciation

**DE L'EAU** 

POTABLE

- → Les collectes débutent dès **7 h le matin**. Les bacs verts et noirs peuvent être mis au chemin au plus tôt à **19 h la veille** et doivent être enlevés au plus tard à la même heure le lendemain;
- → Les bacs verts et noirs doivent être accessibles au moment de la collecte :

→ AUCUN BAC VERT ne doit être utilisé pour les ordures. Ils doivent être utilisés UNIQUEMENT pour les matières recyclables. Pour un surplus de matières recyclables, veuillez utiliser des sacs transparents.

→ Les bacs verts et noirs sont garantis pour une période de 10 ans, suivant la date d'acquisition. Lorsque la garantie est échue, vous pouvez vous procurer les deux (2) types de bacs au montant de 100,00 \$ chacun (non taxé), à vos deux (2) bureaux municipaux.

# Collecte des volumineux

Tous les mobiliers, réservoirs à eau chaude, appareils ménagers excluant les réfrigérateurs et les appareils contenant de l'halocarbure (fréon), branches d'arbre d'une longueur maximum de 3 pieds et de 25 kg, le tout attaché, 10 sacs de gazon et de feuilles, 1 mètre cube de matériaux de construction, le tout facile à manipuler. (exclusion : la vitre et le bardeau d'asphalte).

Par contre, les items suivants ne seront pas ramassés: pneus, contenants avec des liquides, batteries d'auto, réservoirs de propane, peinture et contenants d'huile ainsi que les appareils contenant du fréon, tels que : réfrigérateur, air climatisé, distributrice à eau, etc.

	Printemps	Automne
SECTEUR MARCHAND:	27 mai	16 septembre 2013
SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE :	28 mai	17 septembre 2013
SECTEUR L'ANNONCIATION :	29 mai	18 septembre 2013

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, etc. est UTILISATION autorisée seulement les dimanches, mercredis et vendredis pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair, EXTÉRIEURE et les mardis, jeudis et samedis pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair, et ce, durant la période du 1er mai au 30 septembre 2013.

> De plus, nous aimerions sensibiliser les usagers du réseau d'eau potable qu'il est préférable de maintenir en bon état son réseau de plomberie et s'il y a des fuites, voir à réparer celles-ci. Les propriétaires sont aussi invités à utiliser de bonnes pratiques d'implantation et

d'entretien de leurs aménagements paysagers afin de réduire l'utilisation de l'eau potable.

RÉGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

La Ville vous rappelle qu'une licence doit être obtenue pour chaque chien ayant plus de trois mois; vous pouvez vous procurer les médailles au bureau municipal, secteur Sainte-Véronique ou à l'hôtel de ville. Tous les chiens doivent être tenus en laisse s'ils sont à l'extérieur de l'unité d'occupation du propriétaire de l'animal. Les propriétaires sont aussi responsables des dégats causés par les excréments de leur animaux... SVP respectez les consignes et bonne randonnée avec votre chien. Des sacs seront disponibles à différents endroits sur la rue Principale et dans les parcs cet été.

> De plus, nous aimerions porter à votre attention qu'il est interdit et considéré comme une nuisance, tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage. Un chien ayant causé une blessure corporelle à une personne ou un animal domestique, par morsure ou griffage, sera considéré comme dangereux et des mesures pourront être entreprises envers le propriétaire de l'animal.

# **BOUCLAGE DU RÉSEAU**

La Ville a procédé à l'installation d'un nouveau tuyau de 12 pouces de diamètre (300 mm) de la station de pompage au secteur sud, en passant sous la Rivière Rouge, pour effectuer le raccordement au chemin du Rapide, ceci dans le but d'améliorer la pression sur le réseau et d'avoir une deuxième entrée d'eau pour le centre-ville.





LE FEU BRÛLE – LA FUMÉE TUE

AVERTISSEUR DE FUMÉE : Cet équipement doit être renouvelé à tous les 10 ans

Chaque logement doit OBLIGATOIREMENT être muni d'avertisseurs de fumée. Ceux-ci doivent être vérifiés régulièrement (fonctionnement et pile). Parce qu'il détecte la fumée avant l'apparition des flammes, l'avertisseur de fumée est le moyen le plus sur d'être averti à temps lors d'un incendie et ainsi doubler vos chances de survie.

Laissez libres les sorties de votre domicile afin de pouvoir évacuer rapidement en cas d'incendie.

L'avertisseur de fumée est le gardien le plus fiable pour la sécurité de votre famille.

## **CHAUFFEZ SANS Y PASSER**

Si vous possédez un appareil de chauffage, assurez-vous que l'installation est conforme, que son utilisation est sécuritaire et d'en faire un entretien régulier. Munissezvous d'un avertisseur de monoxyde de carbone.

# Règles DE BRÛLAGE et FEUX EXTÉRIEURS

Toute matière transformée est interdite de brûlage

Les responsables de l'application de ce règlement sont les employés du Service de sécurité incendie, du Service

des travaux publics et du Service d'urbanisme et d'environnement.

Toute personne doit, avant de procéder au brûlage, vérifier avec la Société de protection contre le feu (SOPFEU), en téléphonant au 1 800 563.6400 ou sur le site Internet www.sopfeu.qc.ca afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'interdiction de brûlage.

Toute personne qui allume un feu extérieur doit en garder le plein contrôle de l'allumage à l'extinction complète et avoir en sa possession l'équipement nécessaire pour combattre un incendie engendré par ce feu. Les feux de gazon et d'herbe provoquent chaque année plusieurs interventions du Service de sécurité incendie.

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public pour faire, à l'intérieur du périmètre urbain, un projet de développement immobilier. Dans ces cas, les matières à détruire, soit le foin sec, la paille, les herbes sèches, broussailles, branchages, arbres ou arbustes, abattis, plantes et troncs d'arbres doivent être, au frais du propriétaire, déchiquetées sur place ou transportées pour qu'elles soient disposées au lieu d'enfouissement technique.

**Assurez-vous** de ne pas causer de nuisances par la fumée, par des odeurs de feu en plein air ou de foyer extérieur de façon à troubler le bien-être des personnes du voisinage.

Si vous n'avez pas de foyer muni d'un pare-étincelle, un permis est nécessaire. Communiquez avec le Service d'urbanisme et Environnement au **819 275-3202** 





# Cybercriminalité Soyez alerte !

**CAPITAINE DANNY RAIL** 

### Qu'est-ce qu'un cybercrime?

Un cybercrime est un crime dont:

- la cible est l'ordinateur, c'est-à-dire que c'est l'ordinateur qui est « endommagé » à la suite du crime. Par exemple :
  - destruction de données
  - vol d'information
- l'ordinateur est l'instrument du crime, c'est-à-dire que l'ordinateur sert à commettre le crime. Par exemple :
  - g fraude
  - menaces
  - harcèlement
- l'ordinateur est accessoire au crime, c'est-à-dire que l'ordinateur sert à la transmission d'information pour commettre le crime. Par exemple :
  - blanchiment d'argent
  - recel

#### **USAGES ILLICITES**

Principaux cybercrimes pouvant faire l'objet d'une enquête de la Sûreté du Québec

Crimes contre la personne

Crimes économiques

Crimes contre la propriété

Êtes-vous à risque? Pour le savoir passer le test sur le site de la Sûreté du Ouébec au :

http://www.sq.gouv.gc.ca/cybercriminalite/la-surete-vousconseille/questionnaire-risque-cybercriminalite.jsp

# **SÉCURITÉ CIVILE : ÊTES-VOUS PRÊT?** Nous ne sommes pas à l'abri des orages, tempêtes et tornades qui se

caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants dont les pannes de courant électrique et téléphonique.

Soyez prêt à faire face à toute situation d'urgence et assurez-vous d'avoir à votre portée tous les articles essentiels pour une période

minimale de trois (3) jours. Votre trousse d'urgence doit contenir de l'eau potable, de la nourriture non périssable, un ouvre-boîte manuel, radio à piles avec piles de rechange, lampe de poche, chandelles, briquet ou allumettes et une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses et ciseaux). S'il y a une panne électrique et que vous possédez une génératrice, il faut être d'une

extrême prudence lors de l'utilisation de cet équipement qui doit toujours être installé à l'extérieur et de façon à ce que les gaz d'échappement ne s'infiltrent pas dans la maison par une bouche d'aération ou une fenêtre ouverte.

# Nous joindre

## www.riviere-rouge.ca

#### **SERVICES MUNICIPAUX**

Pour nous écrire, une seule adresse. 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge (Québec) JOT 1T0 Téléphone: 819 275.2929 | Télécopieur: 819 275.3676

#### **HÔTEL DE VILLE**

25, rue L'Annonciation Sud Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 **BUREAU MUNICIPAL (SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE)** 2169, boulevard Fernand-Lafontaine

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

### SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

259, rue L'Annonciation Sud

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30